

**DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT**  
**EN VERTU DU RÈGLEMENT 51-102**  
**SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE**

**ITEM 1** Dénomination et adresse de la société

Corporation Terranueva (« **Terranueva** » ou la « **Société** »)  
803 Boulevard de l’Ange-Gardien  
L’Assomption QC J5W 1T3  
Canada

**ITEM 2** Date du changement important

Le 17 décembre 2021.

**ITEM 3** Communiqué

Un communiqué de presse a été publié en anglais et en français par Terranueva le 20 décembre 2021. Les copies de chaque version sont jointes à la présente déclaration.

**ITEM 4** Résumé du changement important

Terranueva obtient une nouvelle catégorie de licence de vente de cannabis.

**ITEM 5** Description circonstanciée du changement important

Terranueva est heureuse d’annoncer que sa filiale Corporation Terranueva Pharma a obtenu une modification à sa licence de production et de transformation de cannabis lui permettant maintenant de vendre du cannabis séché au public via les distributeurs et détaillants provinciaux autorisés au Canada. Le Président de Terranueva, Jean-Luc Landry, souligne qu'il s'agit de l'accomplissement d'un jalon important dans l'atteinte des objectifs de la Société et mentionne que cette dernière vise à initier des ventes auprès de la Société québécoise du cannabis (SQDC) durant le premier trimestre de 2022.

**ITEM 6** Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Aucune demande n'est faite en vertu des dispositions ci-haut mentionnées.

**ITEM 7** Information omise

Aucune information n'a été omise en regard du changement important décrit au présent document.

**ITEM 8** Membre de la haute direction

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Jean-Luc Landry, Président exécutif du Conseil et Chef de la direction, au (450) 591-1011.

**ITEM 9** Date de la déclaration

Le 23 décembre 2021.



## PRESS RELEASE

**FOR IMMEDIATE RELEASE**

**TICKER SYMBOL: TEQ**

**DECEMBER 20, 2021**

### **TERRANUEVA IS GRANTED A NEW CATEGORY OF LICENCE TO SELL CANNABIS**

L'ASSOMPTION, QUÉBEC - Terranueva Corporation (CSE: TEQ) ("Terranueva" or the "Corporation") is pleased to announce that its subsidiary Terranueva Pharma Corporation has been granted an amendment to its cannabis production and processing license now allowing it to sell dried cannabis to the public through authorized provincial distributors and retailers in Canada. The President of Terranueva, Jean-Luc Landry, underlines that this is the achievement of an important milestone to reach the Corporation's objectives and mentions that the latter aims to initiate sales with the Société québécoise du cannabis (SQDC) during the first quarter of 2022.

### **ABOUT TERRANUEVA**

Terranueva relies on research and development, innovation and operational efficiency to become a major player in the emerging cannabis industry. Their goal is to provide the Canadian and international markets with premium quality medicinal and recreational cannabis. To achieve this goal, Terranueva is implementing a modular production approach that incorporates the latest advances and innovations in process automation. Terranueva Pharma Corporation, its wholly owned subsidiary, holds the necessary licenses from Health Canada to execute its mission.

**For more on Terranueva, visit [www.terranueva.ca](http://www.terranueva.ca)**

*The CSE and its regulatory service providers (as this term is attributed in its policies) assume no responsibility for the relevance or accuracy of this press release.*

*Facts stated in this press release that are not historical facts are "forward-looking statements" and readers are cautioned that such statements are not guarantees of success and that future developments and results may differ from those projected in such forward-looking statements.*

**For more information, please contact:**

Jean-Luc Landry, Executive Chairman of the Board, Telephone : (450) 591-1011



# TERRANUEVA

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**SYMBOLE BOURSIER : TEQ**

**LE 20 DÉCEMBRE 2021**

### **TERRANUEVA OBTIENT UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE LICENCE DE VENTE DE CANNABIS**

L'ASSOMPTION, QUÉBEC – Corporation Terranueva (CSE: TEQ) (« Terranueva » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer que sa filiale Corporation Terranueva Pharma a obtenu une modification à sa licence de production et de transformation de cannabis lui permettant maintenant de vendre du cannabis séché au public via les distributeurs et détaillants provinciaux autorisés au Canada. Le Président de Terranueva, Jean-Luc Landry, souligne qu'il s'agit de l'accomplissement d'un jalon important dans l'atteinte des objectifs de la Société et mentionne que cette dernière vise à initier des ventes auprès de la Société québécoise du cannabis (SQDC) durant le premier trimestre de 2022.

### **À PROPOS DE TERRANUEVA**

Terranueva s'appuie sur la recherche et développement, l'innovation et l'efficacité opérationnelle pour devenir un acteur incontournable dans l'industrie émergente du cannabis. Son objectif est de fournir sur le marché canadien comme à l'international, du cannabis médical et récréatif de première qualité. Pour atteindre son objectif, Terranueva met en oeuvre une approche de production modulaire intégrant les dernières avancées et innovations dans l'automatisation de ces processus. Corporation Terranueva Pharma, sa filiale détenue en propriété exclusive, détient les licences nécessaires de Santé Canada pour exécuter sa mission.

Pour en savoir plus sur Terranueva, consulter [www.terranueva.ca](http://www.terranueva.ca).

*La CSE et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la CSE) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*

*Les faits énoncés dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des « énoncés prospectifs » et les lecteurs sont mis en garde à l'effet que ces énoncés ne sont pas une garantie de succès et que les développements et résultats futurs peuvent être différents de ceux projetés dans ces énoncés prospectifs.*

**Pour plus d'information, veuillez contacter :**

Jean-Luc Landry, Président exécutif du Conseil, Téléphone : (450) 591-1011